

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 9 janvier 2017 portant nomination à la commission régionale de Lille Nord-Pas-de-Calais, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'Ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Lille Nord-Pas-de-Calais;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'Ordre de Lille Nord-Pas-de-Calais,

Arrête :

Article 1^{er}

M. DRUGEOT (Anthony) est désigné pour siéger au sein de la commission régionale de Lille Nord-Pas-De-Calais, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 9 janvier 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
des finances publiques :
Le chef du service de la gestion fiscale,
A. LE BARON